

Buxerolles, le 23 Février 2021

Le Maire

à

## AFFICHAGE

### **Objet : Convocation du Conseil municipal**

Mesdames, Messieurs, Cher(ères) collègues,

En tant que membre du Conseil municipal de Buxerolles, je vous prie d'assister à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu en présentiel :

**LE LUNDI 01 MARS 2021 À 18h30**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**(Hôtel de ville)**

En préambule du Conseil municipal, aura lieu une présentation par le Cabinet Michel Klopfer d'une synthèse de l'audit financier réalisé.

L'ordre du jour du Conseil municipal est le suivant :

1. Information au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT,
2. Finances
  - 2.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2021,
  - 2.2 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement,
3. Urbanisme / Aménagement du territoire
  - 3.1 Acquisition de la parcelle cadastrée BW N°2 situé Rue Abel Tassin,
  - 3.2 Rapport d'activité 2020 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
4. Education
  - 4.1 Adoption du Règlement Intérieur des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire,
5. Développement Durable
  - 5.1 Rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable et de transition écologique de la Ville de Buxerolles.

6. Association / Culture

6.1 Adhésion à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Par ailleurs, au vu des circonstances sanitaires, la séance du Conseil municipal sera retransmise en direct sur la page facebook de la mairie afin de respecter le caractère public du Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire

Gérald BLANCHARD